

## **Communiqué de M<sup>e</sup> Marie Dosé**

J'ai su dès le début de ma garde à vue que je serais mise en examen. Car en justice comme en société, l'avocat n'a jamais été autant considéré comme le complice de ses clients. Et c'est bien pire encore quand le justiciable est accusé de violences sexuelles et que l'affaire attire les médias. Je savais donc que cela m'arriverait un jour.

Tout était prêt. Un article du *Monde* révélait mon placement en garde à vue alors que je n'avais pas même franchi les portes du commissariat. L'auteur de cet article eut tout de même l'extrême délicatesse de me demander de réagir à ma garde à vue... pendant ma garde à vue. Soit au moment où j'étais privée de tout moyen de communication.

Je sais la violence judiciaire qui s'abat chaque jour sur les justiciables, et l'animosité que ma profession peut parfois susciter. Je sais aussi, dans cette affaire, que la violation du secret de l'instruction ne va pas s'arrêter là, le magistrat n'y trouvant manifestement rien à redire.

Contrairement aux parties civiles, je réserverai mes déclarations à l'institution judiciaire et respecterai le secret de l'instruction.

Malgré des conditions toujours plus difficiles pour les avocats, je n'ai fait qu'exercer mon métier comme je le fais depuis vingt-cinq ans : en respectant mon serment. Et je n'ai évidemment jamais commis les faits qui me sont reprochés. La Justice le dira.

*Paris, ce 8 octobre 2025*  
**M<sup>e</sup> Marie Dosé**